

Louhossoa



Luhuso

Tél : 0559933092 Fax 0559933498

Mail commune-de-louhossoa@wanadoo.fr

20150063

Conseil du 12 décembre 2015

Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie à 14 Heures sous la présidence M. Jean Pierre HARRIET Maire de la Commune de LOUHOSSOA

Etaient présents :

ALZURI Isabelle, DUCLOS Bernadette, DUPUY Gilbert, HARRIET Jean Pierre, MONGABURE Bernadette, ROUX Laurent, SAINT-PIERRE Marie Claire, OSPITAL Marie Dominique, SAPPARART Bertrand, IRIART-BONNECAZE Carole, JAUREGUIBERRY Jean Louis : Conseillers

Etaient excusés :

OLHAGARAY Michel, LARRALDE Ximun, LARRONDE Irène, HIRIART Alain

Secrétaire : ALZURI Isabelle

Objet : ELECTRIFICATION RURALE – Programme « Eclairage public (SDEPA) – Communes rurales (Souterrain) 2014 »
APPROBATION du projet et du financement de la part communale – Affaire n°15EP053

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : **Eclairage public lié à l'Enfouissement des réseaux route d'Hélette (y compris fin du chemin d'ELICHABE)**

Madame la Présidente du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise SDEL.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale « Eclairage public (SDEPA) – Commune rurales (Souterrain) 2014 », propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.
- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposent comme suit :

o Montant des travaux T.T.C.	45 071,98€
o Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	4507,20€
o Frais de gestion du SDEPA	<u>1 878,00€</u>
TOTAL	51 457,18€

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

o Participation Syndicat	15 679.35€
o F.C.T.V.A.	8 132.97€
o Participation de la commune aux travaux à financer sur emprunt du syndicat	25 766.83€
o Participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	<u>1 878.00€</u>
TOTAL	51 457.18€

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses « Fonds libres », le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.
- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

Pour copie conforme
 Louhossoa le 16 décembre 2015
 Le Maire,

